

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

Mme J. LE GOIC-AUFFRET, à partir de la délibération C 2020-01-021.

C 2020-01-039 RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des emplois à l'évolution des besoins de la collectivité

La rapporteure, Mme Bernadette ABIVEN
donne lecture du rapport suivant

RESSOURCES HUMAINES – Adaptation du tableau des emplois à l'évolution des besoins de la collectivité

EXPOSE DES MOTIFS

Les divers mouvements du personnel ainsi que l'évolution des missions et de l'organisation des services nécessitent de réajuster les moyens et de modifier le tableau des emplois en conséquence :

I – EVOLUTION DES EMPLOIS

1/ Au titre des compétences de Brest métropole :

1.1 Pôle développement économique et urbain

Direction développement économique et international

Service emploi insertion économique

La direction est chargée d'accompagner l'entrepreneuriat des jeunes dans les industries créatives, en partenariat avec Interreg Atlantique qui finance entièrement ce projet pour une durée de 3 ans.

Pour mener à bien cette mission, un emploi non permanent à temps complet a été créé pour 3 ans lors du Conseil de métropole du 06 octobre 2017. Le projet courant finalement jusqu'en mars 2021, il est donc proposé de créer un emploi non permanent à temps complet d'attaché pour une durée d'un an pourvu comme précédemment par un.e agent.e contractuel.le. Cette création sera mise en œuvre à compter du 01/04/2020.

1.2 Pôle développement économique et urbain

Direction aménagement urbain

En lien avec les différents projets en cours, dont l'ANRU à la Direction aménagement urbain, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie B (technicien ou rédacteur) afin de renforcer l'équipe en place. Cet emploi est créé pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

1.3 Pole espace public et environnement

Direction propreté déchets

Dans le cadre de l'appel à projet INTERREG France-Manche-Angleterre « Preventing Plastic Pollution », la direction propreté déchets est chargée de travailler à la compréhension des origines de la pollution plastique dans le milieu marin de la rade de Brest en vue de la mise en œuvre d'un

plan d'actions. Pour mener à bien cette mission, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet de catégorie A (attaché ou ingénieur) pour une durée de 3 ans. Il est précisé que les dépenses induites par ce projet font l'objet d'un financement via des fonds européens liés à cet appel à projets.

1.4 - Pôle développement culturel éducatif et sportif

Mission dynamiques éducatives jeunesse

Equipe projets soutien initiatives

La mission dynamiques éducatives et jeunesse existe depuis le 1^{er} janvier 2017. Sa création répondait, entre autres, aux besoins de renforcer la cohérence de la politique jeunesse. Après 3 ans de fonctionnement, il s'avère nécessaire de stabiliser l'organisation.

Dans un processus d'amélioration continue, des évolutions sont néanmoins encore envisagées. En vue d'assurer davantage de proximité dans le suivi de l'équipe en charge des questions de jeunesse, il apparaît nécessaire de créer une fonction de coordination et d'encadrement des chargé.e.s de projet jeunesse.

Aussi, il est proposé la suppression d'un poste d'animateur (N°03483) de cette équipe, permettant la création d'un poste de catégorie A à temps complet (assistant socio-éducatif) qui assurera la coordination et l'encadrement des chargé.e.s de projet jeunesse.

2/Au titre des compétences de la Ville de Brest dans le cadre de la gestion unifiée du personnel :

2.1 - Pôle développement culturel éducatif et sportif

Direction culture animation patrimoines

Service culture animation

Salle Mac Orlan et Equipe technique

La direction culture animations patrimoines organise et accompagne des manifestations et animations nécessitant l'intervention d'une équipe son et lumières constituée de régisseurs.

Ces emplois requièrent de la polyvalence et des compétences dans de nombreux domaines : technique du spectacle, informatique, électricité, électronique, logistique...Le métier de régisseur son et lumières nécessite également de se former régulièrement aux nouveaux matériels en lien avec l'évolution des technologies.

Du fait de la nature des missions et afin de mettre en adéquation le cadre d'emploi aux missions confiées et au degré de qualification et d'expertise de celles-ci, il est proposé de supprimer trois emplois d'adjoint technique (N° 01442 au Mac Orlan et N° 01440 et 01443 à l'équipe technique) permettant la création de 3 emplois d'agent de maîtrise.

2.2 - Pôle solidarités citoyenneté proximité

Direction prévention des risques et tranquillité urbaine

Service action sanitaire

Le service action sanitaire est composé de trois unités dont une unité animal et ville qui a en charge la fourrière.

Compte tenu du volume des mises en fourrière constaté en moyenne (400 entrées annuelles) et de la nature des tâches qui requiert une prise en charge individualisée des animaux, il est proposé la création de deux emplois d'adjoint technique afin de stabiliser le fonctionnement de la fourrière. Il

est précisé que les missions sont actuellement réalisées par un agent contractuel et un agent en situation de repositionnement professionnel.

Afin de garantir la conformité des interventions sur le terrain, l'uniformité des pratiques et d'offrir un accompagnement de proximité aux 7 agents qui composeront l'unité (5 assistants animaliers et 2 agents de fourrière), il est proposé de nommer un responsable de l'unité animal et ville en créant un emploi d'agent de maîtrise par la suppression d'un emploi d'adjoint technique de l'unité action sanitaire entretien (N°02077).

II - DEMANDE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE PAR DEFAUT DE RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES

Conformément à l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, chaque emploi permanent de la collectivité a vocation à être occupé par un agent titulaire de la fonction publique.

Par dérogation à ce principe, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dans son article 3-3, précise que des emplois permanents du niveau de la catégorie A peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque le recrutement de fonctionnaires a été infructueux.

Suite aux déclarations de vacances d'emplois permanents restées infructueuses ou susceptibles de l'être par défaut de candidatures statutaires (agents titulaires ou inscrits sur une liste d'aptitude), il est proposé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle pour 3 ans renouvelables, pour les emplois suivants :

1/ Au titre des compétences de Brest métropole

1.1 - Pôle espace public et environnement

Direction déchets propreté

Service déchèterie suivi des travaux

Responsable du service déchèterie suivi travaux (N°00036)

1.2 Pôle développement économique et urbain

Direction aménagement urbain

Chef de projets d'aménagement urbain (N° 00961)

2/Au titre des compétences de la Ville de Brest dans le cadre de la gestion unifiée du personnel :

2.1 - Pôle solidarités citoyenneté proximité

Direction proximité

Service médiations et usages numériques

Responsable du service médiations et usages numériques (N°2282)

2.2 - Pôle solidarités citoyenneté proximité

Direction proximité

Mairie de quartier de Bellevue

Chargé de développement local (N° 03313)

Sauf mention contraire, l'ensemble des évolutions seront mises en œuvre le 1^{er} février 2020.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser leur mise en œuvre.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstentions : les groupes "Rassemblement pour Brest" et "Brest Nouvelle Alternative"